

La nouvelle coqueluche fiscale

L'IMPÔT SUR LES gains en capital, tout le monde le réclame. Les experts fédéraux rendront leur rapport à Villiger au début 98. Le parti socialiste tient en réserve une initiative populaire déjà rédigée par Rudolf Strahm. La gauche genevoise songe même à partir en franc-tireur cantonal, seule sur son île Rousseau, dans un domaine pourtant couvert par la Loi fédérale sur l'harmonisation fiscale, qui devra être appliquée par tous les cantons en 2001 au plus tard.

Un impôt nouveau, pourquoi, comment, pour qui? Le déclencheur, c'est évidemment l'importance gigantesque de la plus-value boursière: plus de 500 milliards, en pleine crise, de 1991 à 1997. Cette fantastique somme n'est impossible qu'au titre de l'impôt sur la fortune, alors que le détenteur de titres en hausse, s'il

réalise son seul bénéfice, dispose d'un revenu accru quand bien même il n'entamerait pas son capital initial. On peut débattre d'autres justifications fiscales (voir dossier de l'édito), mais elles sont moins fortes que les arguments politiques: il est insoutenable d'exiger de chacun des sacrifices quand des possédants, à ce point privilégiés, échappent à l'effort commun. D'autre part, dans l'esprit de beaucoup, la corrélation entre chômage et plus-value boursière

est évidente, la fusion SBS-UBS servant de preuve. Rien ne sera exigible tant que ce sentiment d'injustice ne sera pas apaisé.

Comment prélever cet impôt? Sur ces questions techniques le débat est au niveau zéro. Il se résume à cette maigre confrontation. Les adversaires de l'impôt, discrets mais nombreux, affirment que la perception est si compliquée que tous les cantons qui connaissaient cet impôt l'ont abandonné. Les partisans rétorquent que presque tous les pays de l'OCDE le pratiquent sauf nous. Il est possible pourtant d'avancer des solutions concrètes aux difficultés

d'application réelles. Nous donnons en dossier quelques repères, avec une certitude: il n'y a pas d'obstacle technique insurmontable.

Pour qui enfin ces nouvelles recettes? Confédération, cantons? Pour compenser la disparition du

droit de timbre? Pour alimenter l'assurance chômage? Plusieurs réponses politiques possibles. Mais une certitude: le rendement ne sera pas aussi aléatoire que certains le prétendent (voir dossier). Et, touchant les personnes privées, cet impôt n'entamera en rien la compétitivité des entreprises.

Déjà se mettent en place les manœuvres dilatoires. Ce chantier sera donc une mise à l'épreuve de la maturité de la classe politique suisse. AG

*Il est insoutenable
d'exiger de chacun
des sacrifices quand
des possédants, à ce
point privilégiés,
échappent à l'effort
commun*

Pour entrer dans le débat

Les différents niveaux de la question: premiers repères

S I L'IMPOSITION des gains en capitaux est une proposition de justice qui séduit, sa réalisation pose néanmoins des questions délicates évoquées à trois reprises dans l'éditorial. D'où la nécessité d'aller plus avant dans le détail où le diable cherchera certainement à se nicher.

I. Justifications en droit fiscal

Gains mobiliers et gains immobiliers

Le bénéfice réalisé lors de la vente d'un terrain ou d'un immeuble fait l'objet d'un impôt spécial, à moins que les opérateurs soient des professionnels de l'immobilier qui sont imposés au titre de l'impôt général sur le revenu. Il y a donc traitement fiscal inégal selon la nature de l'investissement, en papiers ou en pierre.

Cet argument est recevable, mais en le nuancant. Il est en général admis que la plus-value immobilière résulte des investissements en infrastructure de la collectivité. L'État est dès lors fondé à réclamer un dédommagement pour sa contribution à la mise en valeur des sites. Pour des opérations boursières, le lien est moins évident, même si toutes les sociétés cotées en bourse bénéficient des conditions cadre de l'économie. Mais on peut réaliser ses gains, aussi sur des titres étrangers ou des monnaies. Enfin, à trop pousser l'analogie avec l'immobilier, on s'obligerait à ne percevoir l'impôt qu'au moment où le bénéfice est réalisé. En bref, la comparaison entre les deux types d'investissement justifie la recherche d'une égalité de traitement fiscal, sans parallélisme absolu des procédures.

Impôt sur le revenu de la fortune et plus-value

Si un investisseur choisit un placement à rendement immédiat élevé, il sera imposé sur le revenu de son investissement. Il peut préférer un titre à rendement faible, compte tenu de la valeur d'achat, mais riche en perspectives de plus-value boursière. Toutes les sociétés qui ont un taux élevé d'autofinancement appartiennent à cette catégorie. Cette manière d'éviter la charge fiscale est un cas d'école. Bernard Bonvin, associé de Probus Compagnie S.A.

Genève, dans un article donné au *Journal de Genève et Gazette de Lausanne* (5.9.97), résumait dans un chapeau ce principe «D'une manière générale, le gérant de fortune, soucieux de minimiser la charge fiscale de son client, veille à privilégier le gain en capital, par rapport à l'encaissement de revenus sous forme de dividendes ou intérêts».

Relevons encore l'inégalité de traitement fiscal entre le placement en épargne (ou en obligations) et le placement en actions. L'épargnant augmente son capital en ne dépensant pas la totalité de son revenu, entièrement soumis à l'impôt alors que l'actionnaire bénéficie d'une plus-value auto-développée.

II. Les questions techniques

Impôt sur le revenu ou impôt spécial

Par analogie avec l'impôt sur les gains immobiliers il faut privilégier, sauf pour les professionnels selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, l'impôt spécial. L'assimilation à l'impôt sur le revenu donnerait un barème excessif. Puisque tous les pays y ont renoncé. Un impôt spécial permet aussi de régler les problèmes d'exonération de montants faibles, de déductions, etc.

Détermination de la plus-value

Un calcul rigoureux exigerait que l'on sache pour chaque action à quel prix elle a été achetée. Pour des titres identiques, on aurait donc une plus-value différente s'ils ont été achetés à des moments différents et à des cours variables. La reconstitution du cheminement individualisé de chaque titre serait d'une complication inouïe. La meilleure base demeure les variations de la fortune, telle que déclarée. Chaque année il est possible d'observer l'enrichissement. Il est évident que la fortune non déclarée bénéficierait par dérobade d'un avantage supplémentaire. Mais jusqu'à quand veut-on maintenir le secret bancaire absolu face aux autorités fiscales?

Plus-value réalisée ou virtuelle

Attendre que les bénéfices soient réalisés viderait l'impôt de sa substance. De surcroît c'est l'enrichissement qui est visé, qu'il soit de courte ou de longue durée. Chaque pays, il est vrai,

a réglé de manière différente la question de la durée de possession.

L'impôt sur l'enrichissement peut être assorti d'une franchise assez importante pour mettre à l'abri des épargnants ayant une ou deux «bonnes» actions. Le taux peut aussi être progressif selon la multiplicité des opérations faites et plus doux si le placement reste stable.

La déduction des pertes

C'est le cheval de bataille des opposants à cet impôt nouveau. On n'en voit pas la justification. S'il n'y a pas d'enrichissement, il n'y a pas d'impôt. Préférer à la déduction, c'est entrer dans la logique de l'impôt ordinaire sur le revenu. L'impôt spécial échappe à cette logique-là. Il n'y a pas de déduction pour un terrain revendu à perte. Il n'y a pas de déduction pour une épargne prêtée et jamais rendue. En revanche il serait justifié que la franchise soit assez haute pour absorber sur une fortune modeste des variations de cours.

III. Un rendement aléatoire

Certains assimilent la bourse à une loterie. On peut gagner, on peut perdre. Fonder un impôt sur les gains, ce serait prétendre gagner toujours à la roulette. En réalité la plus-value boursière, dans sa globalité, n'est pas le fait du hasard. Elle repose sur l'autofinancement et le savoir-faire des entreprises. Or les plus fortes ont une capacité constante d'investissements. La balance des capitaux de la Suisse le révèle à l'évidence. Cette remarque est valable pour le peloton. Des défaillances individuelles ne peuvent être exclues. Cela dit, il serait sage budgétairement, comme pour l'impôt sur les gains immobiliers, de prévoir des marges importantes de prudence et de ne compter que sur des moyennes, basses, évaluées sur le long terme. Pour ces raisons, mieux vaudrait affecter les recettes au budget général de plus large assise qu'au financement étroit d'une œuvre sociale.

Dernière remarque: si la base du calcul est l'enrichissement révélé par la déclaration annuelle que les cantons contrôlent, il est évident qu'ils doivent être associés pleinement aux recettes nouvelles.

ag

Les quartiers en atelier

Se met en place, à Bâle-ville, une nouvelle expression de la démocratie directe. Au lieu de n'intervenir qu'à l'aboutissement d'un projet, la population, dans toutes ses composantes, est appelée à réfléchir sur son environnement, à imaginer, à proposer des améliorations de son mode de vie.

LE PHÉNOMÈNE EST COMMUN AUX centres urbains: vieillissement de la population, exode des actifs et des revenus élevés, charges sociales accrues et recettes fiscales en baisse. Le canton-ville de Bâle n'y échappe pas. Aussi ses autorités ont décidé de réagir. Plutôt que de proposer des solutions concoctées dans les bureaux de l'administration ou émanant des groupes d'intérêt, elles demandent son avis à la population.

Une réflexion ouverte dans les quartiers

Le projet «Werkstadt Basel», littéralement «Bâle, ville-atelier», vise à améliorer la qualité de la vie urbaine et à rendre ainsi plus attractive la cité rhénane. Objectif clairement avoué: accroître la diversité socio-économique de la population et favoriser les rentrées fiscales. À cet effet le Grand Conseil a voté un crédit de 900 000 francs pour financer un vaste processus de consultation de la population.

De novembre 1997 à mars 1998, des ateliers de l'innovation ouverts à tous les habitants se dérouleront dans les 16 quartiers de la ville. Il s'agit de faire l'inventaire des revendications des résidents et des propositions de changement.

Au printemps 1998, ces propositions seront débattues dans le cadre de conférences de consensus, toujours au niveau des quartiers et ouvertes à tous les intéressés, de manière à aplanir les oppositions et les conflits d'intérêt éventuels. Des fonctionnaires, spécialistes des différents thèmes abordés rendront les participants attentifs aux problèmes de faisabilité. Parallèlement dix conférences de consensus aborderont des thèmes qui débordent le cadre restreint du quartier. De leur côté, les organisations patronales et syndicales élaboreront des recommandations communes touchant à l'économie. L'Université apportera également sa contribution en développant des projets pour renforcer les atouts de Bâle. Mentionnons encore des ateliers réservés aux jeunes et aux femmes, l'instauration d'un dialogue transfrontalier et un effort particulier pour associer les résidents étrangers à ce processus.

De la consultation au programme d'action

En été 1998, les porte-parole des conférences de consensus présenteront publiquement les résultats de cette large consultation. Toutes les propositions seront alors examinées par le Conseil d'État qui adoptera un programme d'action au début de 1999.

À noter enfin que les organisateurs ont décidé d'ouvrir un site sur l'Internet (<http://www.werkstadt-basel.ch>) qui informe sur le déroulement du programme et les résultats intermédiaires et qui abrite un forum de discussion.

Le 17 novembre dernier, près de 500 personnes ont participé à la séance de présentation de ce projet. *jd*

Un forum urbain pour renouer le dialogue

À ZÜRICH, L'AFFECTATION des friches industrielles a vu s'affronter les autorités municipales d'une part, les milieux économiques et le canton d'autre part. Pour sortir de l'impasse où conduisait une incessante guérilla juridique, le président de la ville, Josef Estermann, a lancé l'idée d'un forum urbain.

Entre 1996 et 1997, huit groupes d'intérêt (habitants, spécialistes, associations, économie, administration, canton, propriétaires immobiliers et commission municipale du développement urbain) représentés chacun par cinq personnes se sont réunis à dix reprises en séance publique. Le but de cette démarche: d'abord créer une plate-forme d'échange des différents points relatifs aux problèmes et à l'avenir de cette partie sinistrée de la commune (Letten, prostitution, autoroute, misère sociale). Les séances étaient préparées et organisées par un groupe de pilotage – deux personnes indépendantes, le responsable de la planification régionale et une personne extérieure au canton – et le compte rendu des travaux largement diffusé aux médias.

Les participants sont rapidement tombés d'accord sur la nécessité d'une réhabilitation du quartier selon un processus coopératif qui respecterait l'égalité entre les autorités communales, les milieux économiques et les habitants. Sur cette base, le forum a élaboré plusieurs projets concrets qui doivent être réalisés d'ici l'été prochain. *jd*

Une idée qui vient d'Allemagne

C'EST EN ALLEMAGNE, au début des années soixante-dix, qu'ont vu le jour les premiers ateliers de ce genre. Le journaliste et futurologue Robert Jungk voulait donner la possibilité au plus grand nombre de personnes de débattre de leur avenir de manière démocratique. C'est pourquoi il a baptisé cette expérience «atelier du futur». Dans une première étape, les participants se concentrent sur la critique de la situation de fait. Ensuite ils expriment leurs vœux, leurs idées de changement; c'est la phase imaginative. Enfin ils examinent les moyens de réaliser ces vœux; c'est l'étape du projet. Depuis 1980, on a dénombré plus de 1000 ateliers du futur en Allemagne.

La conférence de consensus, elle, nous vient des États-Unis. Elle réunit des «laïcs» qui, sur la base d'informations présentées par des experts, tentent de formuler une position commune sur un sujet déterminé. Outre-Atlantique, cette démarche a été appliquée essentiellement dans le domaine de la santé afin d'identifier les problèmes de sécurité et d'efficacité des nouvelles techniques médicales.

Quand elle titrait: le pain, le sel

Pour saluer comme il se doit le départ d'Yvette Jaggi, nous avons choisi de publier un fleuron des innombrables discours prononcés tout au long de sa carrière. Celui-ci a été présenté lors du colloque multimédia et métadisciplinaire ayant pour titre «L'État de Vaud existera-t-il encore en l'an 2000?» organisé par La Distinction et le Centre de recherches périphériscopiques. Nous étions en 1995. Le moustachu du Conseil d'État était encore agrarien et Claude Ruey gogeaît paisiblement dans les eaux de Lavey-les-Bains.

VAUD.VAUD: UN canton quand il parle aux autres, un pays quand il se nomme lui-même. Un canton quand il parle aux autres, par exemple vers le haut, à Berne, à laquelle il fait régulièrement don d'un conseiller fédéral, pas forcément un ancien syndic de Lausanne d'ailleurs. En échange de quoi il peut se sentir durablement, fermement supérieur, tout en tendant la main en direction des diverses subventions, agricoles et autres.

Un canton quand il parle aux autres, vers le bas aussi, aux communes, dont il célèbre d'autant plus haut l'autonomie qu'il les oblige à subir des mauvais traitements qu'aucune commune valaisanne ou lucernoise ne saurait accepter. Il faut dire que les jacobins n'ont pas passé par là-bas, où l'on vit sans préfets écharpés.

Un pays quand il se nomme lui-même, parce que cet espace fait de Jura, de lacs, de Plateau et de Préalpes n'en finit pas d'énumérer ses richesses: veaux, vaches, moutons, tabac, blé, vignobles, à quoi Gilles, se prenant pour Prévert, ajoutait: du brochet, du chamois, du cygne et même un glacier plus ou moins sublime aux Diablerets. On est donc au complet, riches sans l'avoir tout à fait voulu – mais puisque c'est comme ça tant mieux –, comblés et fiers de l'être.

Se présente du coup le mythe édénique de la plénitude physique et symbolique, évoquée à travers les nourritures bibliques: le pain, le sel, le vin. En période de guerre, il s'appelle autosuffisance et facilite l'application du plan Wahlen. En période de paix, il devient un thème inépuisable pour discours de conseiller d'État représentant le gouvernement avec un grand G d'un pays avec un grand P.

Qui dira, qui pourra jamais dire, l'inépuisable trilogie pain, sel, vin, en abrégé P.S.V.? Georges-André Chevallaz (G.A.C.) affirme que c'est Gonzague de Reynold qui a énoncé pour la première fois et en termes définitifs ce trio fameux. Le professeur Rieben attribue à un autre professeur, Paul-Louis Pelet, ces propos remarquables. En fait, tout le monde croit que c'est du Gilles, alors que l'idée du pain-sel-vin fleurit bon le discours irrémédiablement ramuzien.

Pays de Vaud est un texte de commande, paru en 1943, signé par

Charles-Ferdinand Ramuz dans une collection dont le titre lui faisait horreur: «Les merveilles de la Suisse». Cet ineffable ouvrage énumère avec complaisance toutes les richesses de ce pays, dont les trois précitées suffisent à affirmer notre autosuffisance nutritionnelle. Depuis, on ne compte pas les mentions des trois aliments sacrés. Cette histoire du pain, du sel et du vin est au fond pour le pays de Vaud ce que la «belle paysanne qui a fait ses humanités» est pour Lausanne: une définition définitive, un cliché indétachable, une image ineffaçable, un discours comme on dit aujourd'hui incontournable, et aussi un attachement indéfectible.

Voyez le blé, celui d'automne, celui de printemps, qu'on coule en boisseaux – on les appelle encore ainsi – dans des mécaniques – le nom a changé. Voyez le musée du blé et du pain, à deux pas de la gare centrale de la Brouette.

Voyez le sel, qui donne du goût à tout le reste. En soi il n'est pas tellement intéressant, mais cet indispensable aliment peut tout de même faire matière à régate. Voici donc venir les salines de Bex, une bien belle régate, qui a déjà résisté à tous les coups de boutoir du libéralisme économique et qui à coup sûr résistera à toutes les vagues de privatisations qui pourraient surgir dans ce pays. Elle a par ailleurs repoussé toutes les velléités de centralisation. A cet égard, un des grands moments de l'histoire économique vaudoise restera le débat qui eut lieu en 1916 sur l'adhésion des salines vaudoises à la fédération qui unissait les régales cantonales du sel. Le siège, oh horreur, se trouvant à Bâle, on a évidemment au dernier moment, comme la Venoge qui se retourne vers le sud, renoncé à cette centralisation effrayante, et voilà pourquoi nous avons encore une régate bien à nous.

Voyez le blé, voyez le pain, voyez le sel, je ne dis pas voyez le vin, parce que ce n'est pas une chose à voir bien sûr, et je n'ai pas besoin d'en rajouter sur un thème qui coûte si cher au moment des mises des vins de la ville de Lausanne, et aux caisses maladie.

Mais à toutes ces richesses bibliques, il faut rajouter des richesses plus originales, pas tout à fait païennes mais quand même: les bains, les thermes. Je fais allusion aux eaux thermales et

e vin, l'eau tiède et le reste

tièdes d'Yverdon, 22,5 degrés à 24 degrés selon des repérages multi-décennaux, et de Lavey, 40 degrés (ce qui est plus que tiède). Ces richesses sont certes moins célébrées que le fameux P.S.V. et elles ont failli tomber en désuétude. Heureusement, des Alémaniques se sont intéressés au rachat des eaux d'Yverdon et le marketing des bains de Lavey vient de connaître un essor fantastique grâce à la brasse-papillon de Claude Ruey.

Le pain, le sel, le vin, l'eau tiède... et le reste. Le reste, évidemment, était jusqu'à très récemment plus tiède que les eaux d'Yverdon: une surface lisse, apparemment sans aucun courant profond, encore qu'on ne sait jamais... Les apparences sont toujours sauves,

ARTS PLASTIQUES

Lausanne expose

Sous le titre, «Une ville, des artistes, exposition!» la commune de Lausanne expose les achats de 65 ans de son fonds des arts plastiques. Comme d'habitude dans ce genre d'exposition, le jeu consiste à dresser la liste de qui y est et qui n'y est pas, à s'extasier devant le coup d'œil qui permet d'acheter il y a vingt ans les inconnus qui deviendront célèbres ou à fustiger les choix malheureux d'artistes aujourd'hui tombés dans l'oubli.

L'intérêt de cette exposition sans complaisance provient du discours que l'on trouve sur les murs et dans le catalogue à propos de la place de la commande artistique dans une collectivité publique. Prenons les œuvres dites mobiles par exemple: tableaux et sculptures de petite taille. Ces travaux ne sont jamais achetés en vue d'être installés dans un endroit précis. On les retrouve donc souvent dans des bureaux, coincés entre un pot de fleur et des dossiers ou alors plus simplement dans des réserves.

L'aide apportée par une municipalité aux artistes de la région est une formule tout à fait légitime. Après tout c'est la commande publique qui soutint la Renaissance italienne. Est-il normal de faire bénéficier les fonctionnaires de ces achats et pas le grand public? Voilà une question délicate rarement posée. Et les couloirs des bâtiments adminis-

trats n'ont rien de salles d'exposition! Peut-être faudrait-il passer des commandes à des artistes en leur demandant de concevoir des œuvres pour des lieux précis. Après tout, les artistes du XVI^e siècle travaillaient souvent de cette manière.

Le pour-cent culturel

Une autre réflexion porte sur le pour-cent culturel, cette manière presque universelle de réserver une partie du crédit de construction d'un bâtiment à l'acquisition d'œuvres d'art destinées à «l'embellir». Ce fameux pour-cent est en définitive assez blessant pour les architectes. Il laisse entendre qu'une construction ne se suffit pas à elle-même, qu'il faut lui ajouter une espèce de supplément d'âme. La réussite est loin d'être au rendez-vous. Le pour-cent culturel permet souvent d'effectuer un bon travail de décoration, mais pas de créer une œuvre originale. Désormais Lausanne découple la construction d'un ouvrage et l'utilisation du pour-cent culturel. La somme dégagée sert à financer des projets d'artistes sans références au bâtiment construit. En tout état de cause, les achats publics d'œuvres d'art devraient être destinés en priorité à être placés sur des lieux publics et non à décorer le bureau des fonctionnaires. jg

et surtout – on ne le voit pas mais on le sait – le plein-emploi fout le camp. Dans ces conditions, et sans faire du millénarisme exagéré, il devient nécessaire tout simplement de voir les problèmes en face, de se poser la question qui sert de thème à cet indispensable colloque: l'Etat de Vaud a-t-il encore un avenir?

On a des richesses, on est bien contents, mais on ne sait jamais...

L'Etat de Vaud existera-t-il encore en l'an 2000, Colloque multimédia et multidisciplinaire, 1995, 104p., 12 fr.

A commander auprès de *la Distinction*, cp 465, 1000 Lsne 9, Y mêle: La.Distinction@bluewin.ch, Vouêbe: www.imaginer.ch/Distinction/

Médias

LES MILIEUX PUBLICITAIRES ont reçu Le premier numéro de la lettre *Au fil du Temps* pour les informer des chantiers du *Temps*.

LE COMITÉ FÉDÉRATIF du syndicat des services publics SSP/VPOD a pris connaissance de la préparation d'un projet préliminaire de collaboration avec le syndicat SEV, au sujet des journaux des deux syndicats. Rien de nouveau si l'on sait qu'une telle collaboration a déjà existé sur le plan romand entre *Les Services publics* et *Le Cheminot* de 1944 à 1948.

DANS 1700, JOURNAL officiel de la ville de Fribourg, Jean Steinauer a donné des informations sur les progrès de l'édification du Musée suisse de l'industrie graphique et de la communication, plus connu comme Musée Gutenberg.

JEAN-MARTIN BÜTTNER, correspondant du *TagesAnzeiger* pour la Suisse romande, vient de publier sa thèse de doctorat consacrée au rock sous le titre *Sänger, Songs und triebhafte Rede. Rock als Erzählweise*. Peu de chance de trouver une version française dans les prochaines années. cfp

Une grande victoire syndicale

Certains magasins pour enfants semblent confondre leurs employés avec les jouets en vente dans les rayons. C'est en particulier le cas de l'entreprise américaine Toys R Us, installée en Suisse romande à Genève et dans l'agglomération lausannoise.

En août déjà, le syndicat Unia avait signalé les conditions de travail déplorables qui régnaient chez le géant du jouet; Unia Genève exigeait que Toys R US signe la convention collective de travail et menaçait l'entreprise d'un boycott avant les fêtes de Noël. Après de longues négociations, les représentants du syndicat Action-Unia peuvent se féliciter. Ils sont parvenus à faire adopter leur convention collective de travail à la multinationale. Une grande victoire syndicale.

HUIT HEURES. C'est le temps qu'il a fallu aux représentants du syndicat Action-Unia pour faire adopter la convention collective de travail à la multinationale du jouet Toys R US dans un dernier round de négociations entamé le week-end dernier à Londres. Toys R US est une de ces entreprises tentaculaires, installée dans la quasi-totalité des pays de la planète et qui a un principe: ne jamais signer de convention collective. Et pourtant, le syndicat genevois a réussi à négocier et mieux encore à engager un véritable partenariat social avec le directeur américain et celui de Cologne, chargé du dossier genevois.

Rappelez-vous. En août de cette année, Action-Unia dénonce les conditions de travail déplorables en vigueur chez le géant du jouet installé à Genève. Le salaire à l'heure y est de 13,90 fr. Pour un employé non qualifié et sans expérience professionnelle.; quant aux rares personnes dont le salaire est mensualisé, il s'élève à 3000 fr. Et à 3140 fr. pour un poste à responsabilités accrues. En dépit d'un chiffre d'affaires en progression, seules six personnes sont au bénéfice d'un contrat fixe mensualisé, le reste du personnel étant soumis au travail sur appel. La maladie n'est pas payée. Le personnel a fortement diminué. Par ailleurs, le magasin n'est pas climatisé; il peut y faire jusqu'à 35 degrés en été, et en hiver la température dans la réserve se situe en dessous de zéro.

Face à cette entreprise sans visage et hostile aux mouvements sociaux, certains pays ont déjà réagi. En 1995, en Suède et au Danemark, les syndicats ont lancé un vaste boycott devant les succursales Toys R US. En Suède le conflit a duré trois mois jusqu'à la signature de la CCT nationale. Action-Unia est le seul syndicat à avoir réussi à obtenir un accord sans conflit social.

Le protocole d'accord reconnaît donc la CCT en vigueur à Genève: la liberté syndicale est garantie, ainsi qu'une véritable couverture juridique pour les employés (commission paritaire, etc.); les salaires sont sensiblement augmentés pour correspondre à ceux du secteur du non alimentaire, la semaine de travail passe de 42 heures à 40 heures et les heures supplémentaires sont payées; la couverture en cas de maladie est excellente (60 jours payés à 100% et 120 jours à 80%), et

bien sûr le travail sur appel est interdit.

Pourquoi donc Action-Unia a-t-elle réussi là où beaucoup ont échoué? D'une part l'annonce d'un boycott à la veille des fêtes avait de quoi faire frémir les responsables: Toys-Genève atteint le plus haut chiffre d'affaires en Europe et l'image de marque de l'entreprise aurait pâti d'un boycott médiatisé.

Deux raisons d'être enfin optimiste

Dans le conflit entre Toys R US et les syndicats, la solidarité syndicale internationale a fonctionné admirablement. La Fédération internationale du personnel technique (la FIET) suit toutes les négociations entamées dans le monde entre Toys R US et les employés. Quand, en Suède, le boycott avait été lancé, la FIET avait organisé une campagne de soutien international de l'Australie à la Belgique, ce qui avait entraîné une baisse de la valeur boursière de l'entreprise. Dans le conflit genevois, de nombreuses lettres de soutien sont parvenues du monde entier, et en cas de boycott, la FIET était prête à assurer sa présence et à envoyer ses membres sur place. À Londres, lors de la signature de la CCT, elle a été un acteur essentiel dans l'aboutissement de la négociation.

Enfin, la signature de la CCT entre Toys R US et les représentants syndicaux est un exemple pour tout le secteur. Si les syndicats ont réussi à mettre un peu de sable au royaume des marchands de rêve américain, on peut espérer que la fédération des grands magasins de Suisse accepte un jour une CCT au niveau national, sur le modèle genevois, qui s'appliquerait à tout le secteur de l'alimentaire et du non alimentaire en Suisse. gs

N'oubliez pas de vous réabonner à *Domaine public*. Et offrez-le comme cadeau!
Bonnes fêtes, et rendez-vous le 8 janvier.

Les journalistes tirés à hue et à dia

Le projet de créer un grand syndicat unique des médias affilié à l'USS divise profondément les journalistes. Difficile, pour nombre d'entre eux, de s'affilier à une organisation politisée. Pour tourner la difficulté, l'Union syndicale envisage un statut d'association qui pourrait aussi être appliqué à des salariés issus des syndicats chrétiens.

FUSIONS DE TITRES, dégraissage d'effectifs, chômage grandissant: le monde des médias s'installe durablement en zone sinistrée. Les éditeurs réagissent à la crise par une politique musclée. Le dialogue social tourne au vinaigre. Lassées de perdre toutes les batailles, six organisations de salariés veulent unir leurs forces. Calqué sur le modèle allemand «IG Medien», le nouveau syndicat «CoMedia» veut regrouper toutes les professions travaillant dans les médias suisses: journaux, livres et autres imprimés, radio et télévision. Au total une force de frappe de 30000 affiliés assez riche pour se doter d'une infrastructure efficace.

Le petit frère chrétien...

Deux gros obstacles menacent ce beau projet unitaire. Il y a d'abord le cas de la «Schweizerische Graphische Gesellschaft». Affiliée aux syndicats chrétiens, cette association regroupe la majorité du personnel technique des imprimeries du nord-est de la Suisse. Si le syndicat «CoMedia» entend devenir partenaire unique des éditeurs, il se doit d'accueillir ce groupe d'importance régionale. La Schweizerische Graphische Gesellschaft est d'accord mais refuse de divorcer d'avec les syndicats chrétiens. Cette fidélité confessionnelle est incompatible avec pratique de l'USS qui ne peut imaginer une double affiliation syndicale.

... et les journalistes

Un problème plus sérieux encore se pose avec les journalistes. Si l'on fait abstraction d'un petit groupe confidentiel, trois organisations de force très inégale se disputent, ou se partagent, la défense professionnelle des journalistes:

- Le syndicat largement majoritaire, la FSJ (Fédération suisse des journalistes), compte 6300 professionnels. Pour regrouper les journalistes de toutes tendances politiques, elle limite

son action à la défense de ses membres et à la définition de l'éthique professionnelle.

- L'USJ (Union suisse des journalistes) compte 1100 journalistes. Elle date des années soixante, à l'époque où la droite contrôlait la FSJ. Rattaché à l'Union syndicale suisse, comme sous-section du SSP/VPOD, le syndicat «dissident» regroupe quasi exclusivement des journalistes allemands militants ou sympathisants de gauche.

- Les journalistes de la radio et de la télévision sont défendus comme les autres membres du personnel de la SSR par un syndicat maison, le SSM (syndicat des mass médias), membre de l'Union syndicale. D'entente avec la direction de la SSR, le syndicat maison est parvenu à maintenir à l'écart toute représentation extérieure. La FSJ, majoritaire dans la presse écrite n'a jamais pu participer à l'élaboration des conventions collectives dans les médias électroniques. En conséquence, la FSJ ne compte plus que 680 journalistes SSR alors que le SSM en regroupe 1100.

Syndicat et action politique

La fusion au sein de CoMedia ne pose aucun problème aux syndicats minoritaires des journalistes. Ils sont déjà membres de l'Union syndicale. C'est en revanche l'éclatement programmé pour l'organisation majoritaire. Pour des professionnels qui décrivent et commentent journalièrement la politique, une affiliation à l'Union syndicale est inconcevable. L'USS n'est pas seulement un organe de défense de ses membres, c'est aussi un grand mouvement politisé ayant de nombreuses attaches avec les partis de gauche. Elle prend position sur la plupart des grandes controverses, de l'équilibre du budget à l'initiative sur l'armée, en passant par l'écologie ou l'intégration européenne.

Plusieurs journalistes non suspects de dérive droitière, emmenés par Denis

Barrelet, correspondant parlementaire de 24 Heures refusent de trancher entre l'efficacité de la défense professionnelle et l'adhésion à une organisation partisane. La Fédération des journalistes resterait une personne juridiquement indépendante et s'associerait au syndicat CoMedia. La gestion de la défense professionnelle serait conduite par un secrétariat centralisé. En revanche, les prises de position politiques ne touchant pas aux intérêts de la profession se prendraient séparément.

La Fédération des journalistes ne serait donc pas membre de l'Union syndicale, mais uniquement associée pour des tâches particulières. Cette formule pourrait s'appliquer également à la Schweizerische Graphische Gesellschaft qui complèterait le front unique tout en conservant l'étiquette chrétienne. Pragmatique, l'Union syndicale étudie la formule. Car un éclatement de la Fédération des journalistes serait une piètre avancée de l'action unitaire.

at

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)
Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Anne Rivier
Albert Tille (at)
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Claude Pahud,
Géraldine Savary
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier
Administrateur délégué: Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens
Abonnement annuel: 85 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

Urgences

Histoire d'une vieille dame fragile et immortelle

CONTRAIREMENT À MA mère qui a le même âge, Madame S. est immortelle. Cette vieille amie n'a pas changé depuis trente ans. Le cheveu sage, l'œil pastel, le chemisier boutonné serré, en imperméable ou en loden marine, elle arpente les rues d'un petit pas mesuré. Sa serviette de cuir toujours remplie de livres et de coupures de journaux rappelle qu'elle fut institutrice avant de suivre son mari autour du globe. De son verbe précis et économe, elle décrit leurs exils successifs; Inde, Siam, Indonésie, Philippines, Iran, ses récits tiennent de l'épure plus que de la sanguine. C'est que Madame S. est vaudoise jusque dans ses fibres. Ses enthousiasmes sont corsetés par la pudeur. Sa discrétion confine à l'effacement. Le « je » lui coûte autant qu'un gros mot.

Son bras est léger comme un biscuit

Ainsi, quand elle est malade, elle se terre et n'avertit personne. C'est avec un mois de retard qu'elle m'avoue son dernier séjour à l'hôpital. Au téléphone, je m'inquiète: veuve, Madame S. n'a pas de retraite décente, se débrouille avec son minimum AVS et quelques sous qu'elle a mis de côté. Elle me rassure. La chambre commune ne lui a pas pesé, bien au contraire. Le personnel est charmant, efficace, elle me racontera, elle se réjouit de me revoir à l'endroit habituel.

Lausanne, lundi midi. Un soleil glacial fige la place Saint-François dans une pose touristique. Du haut de l'escalator, je l'aperçois sous le porche de l'église, amaigrie, courbée sur sa serviette. Je l'appelle, elle ne m'entend pas, absorbée et absente à la fois. Je m'approche, la salue, elle se réveille enfin, s'excuse, elle ne se sent pas bien, des vertiges depuis ce matin, un bon repas et il n'y paraîtra plus, alors allons-y. Son bras est léger comme un biscuit.

Au restaurant thaïlandais, Madame S. a repris des couleurs. Devant son dessert à la noix de coco, elle parle de sa convalescence dans un EMS, hôtel Belle Époque transformé en mouvoir d'altitude. Paysage féérique, vaste parc, les Alpes en toile et le lac en miroir de fond, Madame S. a marché des heures

dans la campagne pour échapper à des compagnes de chambrée assommées d'ennui et de neuroleptiques. A les évoquer, elle blêmit soudain, et oppressée, tanguée sur sa chaise. Je m'affole, elle me supplie, pas l'ambulance, juste un taxi!

Dans le couloir, les lits font la queue comme au supermarché

CHUV, entrée des urgences. La porte à peine franchie, Madame S. lâche main et s'avance bien droite vers le comptoir. Elle est en terrain connu. D'une voix raffermie, elle énumère ses symptômes à la réceptionniste qui se précipite et nous installe dans un bureau minuscule. S'y succèdent l'infirmière et ses questions pointues, le jeune homme et son ordinateur. En cinq minutes, la cliente A.S. est fichée, signalée, enregistrée « assurée de base-chambre commune, sexe féminin, tranche d'âge 70-80, grosse consommatrice de soins », et transférée par ascenseur à l'étage sur un fauteuil roulant. D'un coup, son corps a cédé. Tassé, livré, bientôt mécanisé, il ne lui appartient plus.

Dans le couloir, des lits font la queue comme un samedi au supermarché. Un homme geint doucement, un autre taquine une infirmière, une vieille dame divague. Devant un lavabo, le personnel bourdonne, s'affaire en cercles concentriques. À ma gauche, une rangée de boxes d'examen de A à K, drôles de cabines d'essayage marquées de lettres. Un rideau grince sur sa tringle, et Madame S. disparaît, happée par le G. « Revenez dans une heure », me conseille-t-on. Je remonte l'alphabet, tourne à droite, m'enfile dans la salle d'attente grande ouverte. Murs nus, table vide, néons vibrants. Effondrée sur sa chaise, tête au plafond, une jeune fille très maquillée, anneau d'argent dans le nez, pleure des larmes de suie sur ses joues de geisha. Je m'assieds.

En face, deux fillettes immobiles, poupees raidies sur le skaï de leur siège. Pupilles de braise, robes violette et rose, collants orange, bandeaux vert pomme, je les devine d'ailleurs, d'un pays où les couleurs s'affichent sans hiérarchie. Adelina, cinq ans, baragouine le français. Leur mère très malade,

là-bas, avec beaucoup docteurs. Vichnia, la cadette, suce sa manche, l'œil braqué sur ses bottes. Nous nous taisons. Dehors, l'activité est incessante, les bruits, les langues se superposent. Des couples de stagiaires à étiquettes vont et viennent en devisant, des femmes à gants de caoutchouc traînent des seaux en soupirant, des infirmières claquent leurs talons de bois, s'interpellent d'un seuil à l'autre, s'échangent des chariots cliquetants, rient aux éclats. À l'apparition de leur père, les fillettes se lèvent, s'accrochent à son pantalon. L'homme les rejette brutalement. Sa gourmette et son collier dorés lancent des éclairs. Frénétique, il lisse ses cheveux gominés, bombe le torse, tourne en rond, furieux de ce contretemps. Un médecin tente de lui exposer la situation: sa femme ne se réveille pas, ils font le nécessaire mais il faudrait qu'il collabore, qu'il leur dise quels médicaments elle a avalés. Est-ce qu'elle avait des somnifères à la maison? L'homme hausse les épaules, hèle les fillettes qui s'en vont, tirées par leur col, muettes, soumises.

Pour Madame S. la médecine suisse est la meilleure

Retour au box G. Madame S. percée de tuyaux est raccordée à un écran, inscrite dans le présent numérique, vivante. Tension normale, pouls régulier, l'infarctus a été évité de justesse. On la gardera deux jours sous surveillance. Manque de place, elle passera sa première nuit avec deux hommes. Désagréable mais supportable. Au jeune interne qui l'interrogera sur son parcours de vie, elle racontera les pays aimés, ses voyages à moto dans l'Afghanistan des années soixante. Séduit par sa modestie, par sa grande culture, il la revera plusieurs fois pour le plaisir. Au moment du départ, Madame S. félicitera tout le service et tout le service la remerciera: des patientes comme elle, on en redemanderait. De retour chez elle, Madame S. dormira tranquille. Quoi qu'il arrive, elle sait qu'ils seront toujours là, des dizaines à l'attendre, à l'accueillir, à la sauver, à la soigner. La médecine suisse est la meilleure du monde, elle en est certaine et cette certitude la rend immortelle.

Anne Rivier

